

À la une

La compliance en entreprise : quels enjeux en 2023 ?

étude par Emmanuel DUPIC

Les entreprises sont contraintes par un ensemble de normes légales et réglementaires à déployer un dispositif interne de compliance, adapté à leur business. RGPD, loi Sapin II, devoir de vigilance et statut du lanceur d'alerte constituent autant de défis à relever en 2023.



© Song_about_summer

Actualité

Affaires familiales : un nouveau protocole pour les magistrats et avocats parisiens

focus

Retour sur

Avocats en mission Mayotte : « ce qui se passe là-bas est ahurissant »

par Miren LARTIGUE

Technique

Le régime juridique des stupéfiants

par Nathalie FINCK

Jurisprudence

Utiles précisions de la chambre commerciale quant au revirement abandonnant pour le passé la jurisprudence *Consorts Cruz*

note par Clément FRANÇOIS
sous Cass. com., 15 mars 2023

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, professeure à l'École de droit SciencesPo-Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Corinne BLÉRY, Matthieu BRUEDER, Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Dimitri LECAT, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER, Damien PONS et Vincent ÉGÉA



Nouveaux Entretiens du droit de la famille 2023

VENDREDI 16 JUIN 2023

9H30-17H30 / Maison de l'Amérique latine
(PARIS 7^e)



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Formation sous la direction scientifique de **Guillaume BARBE, Élodie MULON,**
Rahima NATO KALFANE et **Julie PIERROT-BLONDEAU**

PROGRAMME

9H15 Accueil des participants

9H30-12H30 **Panorama de jurisprudence**

Frédérique AGOSTINI, magistrate, conseillère à la première chambre civile de la Cour de cassation
Raluca LOLEV, avocate associée, Arpège
Rahima NATO KALFANE, avocate associée, BWG
Jennifer TERVIL, avocate associée, Chauveau Mulon & Associés
Magistrat (en attente de confirmation)

Questions et débats

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

14H00 **Cas pratiques : Comment accompagner votre client sur les mesures financières du divorce ?**

Actualisation des connaissances au moyen de cas pratiques expliqués par des magistrats et des avocats spécialisés

Cas pratique 1 : Les mesures financières provisoires

Cas pratique 2 : La prestation compensatoire

Guillaume BARBE, avocat associé, Arpège
Céline DAZZAN, magistrate, conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation
Marion DESPLATS, vice-présidente au tribunal judiciaire de Créteil, juge aux affaires familiales
Élodie MULON, avocate associée, Chauveau Mulon & Associés, présidente du comité Droit de la famille et des successions du Conseil des barreaux européens (CCBE)
Julie PIERROT-BLONDEAU, avocate associée, BWG
Magistrat (en attente de confirmation)

Questions et débats

17H30 Fin des travaux

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit de la famille
- Acquérir une méthodologie efficace pour accompagner ses clients sur les mesures financières du divorce
- Connaître les bonnes pratiques pour convaincre les magistrats

PUBLIC CONCERNÉ

AVOCATS, MAGISTRATS, NOTAIRES, HUISSIERS DE JUSTICE

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 16 juin 2023. Pas de captation ni d'autres sessions organisées. Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la manifestation !

LES + DES ENTRETIENS GAZETTE DU PALAIS

- Une formation repensée pour être plus pratique et immédiatement applicable
- Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat
- Un format de déjeuner favorisant l'échange entre participants et intervenants

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION : https://lxt.so/O2_6hB

Date limite d'inscription : jeudi 15 juin 2023 à 12H | **TARIF Journée en présentiel** : 685 € HT (soit 822 € TTC)

Avocat Jeune professionnel & Notaire créateur : 515 € HT (soit 618 € TTC)

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz | claire.lorentz@lxtenso.fr | 07 63 74 11 90



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL448x9 ■ Affaires familiales : un nouveau protocole pour les magistrats
et avocats parisiens 3
- GPL449c4 ■ Plan d'action pour la justice : les projets de loi ont été
présentés 5

Retour sur

- GPL448z3 - Avocats en mission Mayotte : « ce qui se passe là-bas est
ahurissant »
par Miren LARTIGUE 7


Doctrine

- GPL448v5 ■ La compliance en entreprise : quels enjeux en 2023 ?
étude par Emmanuel DUPIC 9

Technique

- GPL448d6 ■ Le régime juridique des stupéfiants
par Nathalie FINCK 12
- GPL448x4 ■ Le choix du médiateur (contexte judiciaire)
par Romain CARAYOL 16

Jurisprudence

- GPL448n0 ■ Utiles précisions de la chambre commerciale quant au
revirement abandonnant pour le passé la jurisprudence *Consorts Cruz*
note par Clément FRANÇOIS sous Cass. com., 15 mars 2023 18
- GPL448f1 ■ Abus de faiblesse et prescription de l'action publique :
le délit n'est pas occulte par nature
note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 8 mars 2023 22
- GPL448u3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 26
- GPL448i5 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 32
- GPL448u0 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats
par Dimitri HOUTCIEFF <https://lext.so/GPL448u0> 

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE 35

Sous la responsabilité scientifique de
Soraya AMRANI-MEKKI